

BULLETIN MUNICIPAL

DANS CE NUMÉRO :

Vie Municipale

Edito de Mr le Maire	1
Commune	1
Etat Civil	1

Vie Locale

L'actualité locale en résumé	2
Vœux du Maire et des Adjointes... les images	3

Les Islettes : Village Fleuri 2023

Le concours « Village Fleuri 2023 » et sa grille	4
--	---

Fiche associative

- L'association des Amis du Verre d'Argonne	5
---	---

Sécurisation

Travaux de sécurisation du village..... En images	6
La Gendarmerie vous informe	7

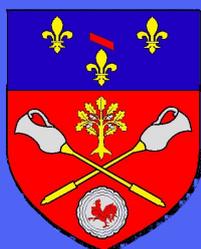
- Travaux au FAS, suite...	7
----------------------------	---

Fêtes et manifestations

Agenda mars à mai	8
-------------------	---

A Savoir

Agence postale et déchetterie	8
Numéros utiles	8



Les Islettes

C'est l'IDÉALE !

MARS 2023 — N° 08

Edito du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens.

Depuis le début du mandat en 2020, c'était la première fois que le Conseil Municipal et moi-même pouvions inviter les Islettoises et Islettois à une cérémonie des vœux en présentiel. Mercredi 25 janvier 2023, la salle de la Biesme était tout juste assez grande pour accueillir un nombre important de personnes ayant répondu favorablement à l'invitation. Une rétrospective retraçant les faits marquants des années passées et les perspectives 2023 a été présentée.

- L'embellissement des es-

paces verts en tenant compte des contraintes liées à l'économie d'eau et à la biodiversité.

L'objectif étant d'améliorer le cadre de vie.

- Notre volonté de défendre les services publics afin d'en garantir la pérennité et la qualité.

- La sécurisation de voirie sur différents points de la commune et hameaux.

- La mise en place d'un plan pluriannuel du changement des chaudières et le démontage de la toiture de la salle de la Biesme.

- Réhabilitation thermique des logements communaux rue de la Verrerie dans une

première phase. Les travaux à réaliser découlent d'une étude réalisée par un cabinet spécialisé en 2022. Le diagnostic, qui en résulte, nous a permis d'identifier les différents axes d'amélioration et guider les actions que nous devons mener afin de générer des économies d'énergies.

Ces travaux d'investissement, énumérés ci-dessus, ne pourront être réalisés qu'avec le soutien de nos différents partenaires financiers (Etat, Région, Département). Dans un contexte économique tendu et compliqué, ces subventions sont pour notre commune la pierre angulaire de ce programme établi par le conseil municipal.

J'ai tenu lors de cette cérémonie à remercier solennellement les membres de l'équipe municipale, ainsi que l'ensemble du personnel communal sans qui toutes les actions menées depuis le début du mandat n'auraient pu se réaliser.

Mettre en avant les membres des associations locales pour leur investissement au service de la commune et du territoire, ainsi que les acteurs économiques. Accompagner le monde associatif, en le soutenant par le biais des subventions et l'accès aux infrastructures communales, reste une de nos priorités ; le tissu associatif est le poumon des communes, il permet d'offrir, à la population, des moments festifs, conviviaux et des échanges intergénérationnels.

Ensemble, construisons demain.

Votre Maire.

Ludovic Pochon

COMMUNE DES ISLETTES

« Les Islettes, c'est l'IDÉALE »

Bulletin municipal - Commune de Les Islettes - Meuse

37 rue Jules Bancelin
55120 LES ISLETTES

Chargé de communication
Thibaut MOURLET

Directeur de la Publication
Ludovic POCHON

Site Internet : www.lesislettes.fr

Facebook

<https://www.facebook.com/lesislettes>

Téléphone : Tél : 03 29 88 28 12
ou 03 29 88 38 82

Messagerie : lesislettes@wanadoo.fr

Bulletin papier et version numérique en PDF téléchargeable sur le site de la mairie.

ETAT CIVIL

Décès

FIORE Rosina
Le 10/03/2023

LUCAS Robert
Le 18/02/2023

VEENSTRA Michel dit le
« Mitch »
le 29/01/2023

DEREMARQUE Monique
Le 23/01/2023

Naissance

VERGERIO Lia
Le 06/12/2022

LEJET Elléana
Le 16/12/2023

EGGERMONT-LELORRAIN
Lucka
Le 29/01/2023

Vie Locale



Nuisances sonores

Rappel, L'arrêté préfectoral du département de la Meuse du N° 2000-1269 du 6 juillet 2020 fixe les



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

plages horaires pour les travaux de bricolage et de jardin comportant des appareils bruyants (tondeuses à gazons, motoculteurs, perceuses, scies...)

à savoir ;

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 20h

Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les déchets verts issus des jardins peuvent être définis comme les matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité très pratiquée. Toutefois elle est fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

Localement, les effets des feux de jardins peuvent être aggravés si les conditions météorologiques ou topographiques sont défavorables.

Quels sont les déchets concernés par cette interdiction ? Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage,

ment, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

Qui doit respecter cette interdiction ? Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

Que risque-t-on ? En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

LES SOLUTIONS :

La collecte en déchèterie
Vous pouvez également amener vos déchets verts à la déchèterie la plus proche (c'est obligatoire pour vos déchets de jardin contenant d'autres types de déchets : plastiques, bois traités...).

Le compostage domestique

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, épluchures de légumes, restes de repas... Cela permet ainsi de réduire vos déchets et de produire un amendement de qualité pour le sol.

RÉGLEMENTATION

La [circulaire du 18 novembre 2011](#) relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts rappelle les bases juridiques et présente les modalités de gestion de cette pratique.

Le Comité Consultatif de la Vie Associative des Islettes

Le comité consultatif de la vie associative des Islettes, se réunira le jeudi 23 mars à 18h30 à la Mairie des Islettes pour évoquer les projets et intentions de chacun pour la saison 2023.

L'Église des Senades soutenue par la Fondation Stéphane BERN

L'église Saint-Laurent des Senades aux Islettes date de la fin du XIXe siècle. Un Architecte du Patrimoine a été désigné pour exécuter la restauration dans les règles de l'art. La commune a procédé à la sécuri-

sation des abords, conformément aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France, par l'abatage des arbres dont les racines parvenaient sous la chapelle.



Avec le soutien financier de la Fondation Stéphane BERN, il est toutefois nécessaire de lever d'autres fonds pour couvrir la totalité de besoins financiers.

Rendez-vous sur le site Internet de la Mairie des Islettes pour vous connecter à la fondation BERN, et apporter votre participation.

Permanences Conseillère Numérique France Services

Tous les 1er mercredis de chaque mois en Mairie

La réserve incendie est opérationnelle

Le cour d'eau de la Biesme fait l'objet de nettoyage, de suppression des ouvrages au profit de la continuité écologique. Il s'agit notamment de ne plus vivre d'épisode malheureux comme nous avons vécu le 15 juillet 2021 rue de l'Etang.



C'est pourquoi, cette réserve d'eau a été installée sur l'ancien point de captage d'eau utilisé autrefois par les sapeurs pompiers.



Les Vœux du Maire - 25 janvier 2023



Autour du Maire, Ludovic POCHON, ses trois adjoints, Thibaut MOURLET, Aurore PECHEUX, Jean-Claude PRUVOST, exposent le travail réalisé en équipe sur la commune avec la précieuse collaboration de l'ensemble des conseillers municipaux.

FICHE ASSOCIATION N°05

Les Amis du Verre d'Argonne

Création et historique de l'association

L'association a été créée en 2009 à l'initiative des enfants de François Jannin (1923-2009), habitant des Islettes. Historien local et archéologue, il avait largement contribué à la découverte des verreries argonnaises et réuni une collection qui est la base du Musée du Verre d'Argonne.

Sa principale activité était la mise en place d'une exposition d'été dans les locaux de l'ancienne mairie prêtés par la commune. À partir de là, la croissance des activités sera continue : nouvelles expositions thématiques, multiplication des animations verriers, expositions hors-les-murs, créations de vidéos, articles et interventions extérieures, partenariats avec d'autres associations.

Objet

Valorisation du patrimoine verrier argonnais sur la base de la collection et des travaux de François Jannin.

Les dirigeants

Un conseil d'administration de 15 membres décide des projets et orientations. Il est présidé par Martine Collard. Jean-Louis Jannin est vice-président, Francine Goulet trésorière, Marie-Christine Jannin secrétaire.

Prochaine assemblée générale : samedi 18 mars 2023.

Les activités

Tous les 2 ans, renouvellement du thème de l'exposition, ouverture toute l'année, animations programmées ou à la demande avec des verriers, visites commentées pour petits et grands.

Nous produisons des vidéos originales visibles dans l'exposition, à la Bibliothèque de la Vallée de la Biesme, ou à partir de notre site internet (pour y accéder, cliquer sur le lien ci-dessous en bleu) et sur You Tube.

Mise en place d'un Circuit Verre d'Argonne.

La cotisation

15€ par personne, 20€ pour les couples, 5€ pour les demandeurs d'emplois, bénéficiaires de minimas sociaux et mineurs.

Les Projets

- La nouvelle exposition "Verreries gallo-romaines en Argonne"
- L'installation des balises et panneaux du Circuit Verre d'Argonne et de boucles de randonnées les reliant
- La poursuite de l'extension du Circuit Vitrail en Argonne de découverte des vitraux remarquables

La création de géocaches et la publication d'un livre "Cloches de jardin, production argonnaise" et la ré-édition des écrits de François

Nous joindre

Téléphone : 06 52 96 21 66 - Mail : avargonne.sec@gmail.com - Site : www.verre-argonne.org

Travaux de Sécurisation... en images

Entrée Nord
Les Islettes



Sortie Nord Les Islettes



Le Bois Bachin 2



Entrée Nord et Sud « Les Senades »



Le Bois Bachin



La Gendarmerie nous informe...

PRÉVENTION		
	P-I	P
Actions de prévention en heures / gendarme	24	61

PRÉSENCE		
	P-I	P
Total heures / gendarme sur la commune	721	877

PI : 01/2021 à 12/2021
P : 01/2022 à 12/2022

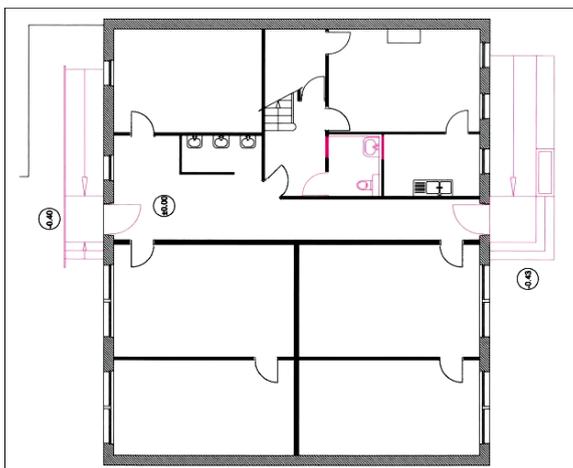
PRÉVENTION / PRÉSENCE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévention : ensemble des actions menées par les gendarmes visant à empêcher la commission ou la réitération d'un fait en s'appuyant sur la mise en œuvre de mesures actives et dissuasives. ➤ Présence gendarme : nombre d'heures de service réalisées par les militaires de la gendarmerie sur la commune.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accidents corporels : accident de la circulation routière qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, qui implique au moins un véhicule et provoque au moins une victime (personne nécessitant des soins médicaux). ➤ Tués : personnes impliquées dans un accident de la circulation routière et décédées dans les 30 jours qui ont suivis. ➤ Blessés : usagers nécessitant des soins médicaux. 	

SÉCURITÉ ROUTIÈRE		
	P-I	P
Nombre total d'infractions	27	29
Dont infractions stupéfiants-Alcool	2	5
Total heures de sécurité routière	208	251
Nombre d'accidents corporels	0	0
Nombre de Tués	0	0
Nombre de Blessés	0	0

Travaux au Foyer d'Accueil Spécialisé

Les travaux du bâtiment municipal qui accueille l'espace atelier du **FAS-FAM** du SEISAAM des Islettes sont bien avancés en vue d'être aux normes dites « PMR, » Personnes à Mobilité Réduite. Cette adaptation devrait offrir rapidement un nouveau confort à tous les usagers et profitable au développement de leurs activités.



Les Fêtes et Manifestations

SAMEDI 18 MARS 2023
14H30

CONFÉRENCE

Verreries gallo-romaines en Argonne

Par **Aurore LOUIS**
Chargée opérations et de recherche à l'INRAP
Champagne-Ardenne,
Trésorière de l'Association Française pour l'Archéologie
du Verre (AFAV).

LES ISLETTES
Salle des fêtes de la Biesme
1, Chemin du Roy

Entrée gratuite
Débat suivi d'un pot de l'amitié

20ème Brocante LES ISLETTES
Dimanche 19 Mars 2023

Salle de "La Cardine"
10 rue de la Verrerie

Entrée gratuite

Buvette
Restauration rapide

Organisé par **Argonne Fan Nature**
03 29 89 97 38
06 87 09 30 03

DU 25 MARS AU 20 MAI 2023

FESTIVAL BARS BARS

PRINTEMPS MUSICAL
DES LIEUX CULTURELS D'ARGONNE

CONCERTS GRATUITS SAUF CLÔTURE

Infos & programme des concerts:
www.barsbars.fr
Organisation Association Pays d'Argonne (08-51-55)

Inscriptions

Ecole Michèle Drouot - Les Islettes

Portraits 2023

Étape 1:
Effectuer l'inscription de votre enfant auprès de la Codecom Argonne-Meuse
16 rue Thiers
55120 Clermont-en-Argonne
03 29 87 40 12
scolaire@argonne-meuse.fr

Étape 2:
Inscrire votre enfant à l'école auprès de la directrice Mme Garcia :
- le mardi 9 mai 2023 ou
- le mardi 23 mai 2023
Il est nécessaire de prendre RDV.

Merci de vous munir du **livret de famille** et du **carton de santé** de votre enfant pour les deux inscriptions (Codecom et école).

Ecole Michèle Drouot - 64 rue Jules Bancelin - 55120 LES ISLETTES
03 29 89 21 87 / ca.055062@ac-nancy-metz.fr

Mars 2023

Samedi 18 mars

- ◇ **Assemblée générale des Amis du Verre d'Argonne - Salle de la Biesme**
14h30 Conférence « Verreries gallo-romaines en Argonne »
16h30 Assemblée générale ordinaire,

Dimanche 19 mars

- ◇ **Brocante** organisé par Argonne Fan 'Nature
Salle de la Cardine

Avril 2023

Vendredi 14 avril

Marché de Printemps

Ventes plus et présence de producteurs locaux
Entrée libre ouverte à tous !

Vendredi 14 avril à partir de 16h30

Ecole Michèle Drouot
64, rue Jules Bancelin
55120 LES ISLETTES
Renseignements : 03.29.88.21.83

Organisé par l'Association Autonome des Parents d'Élèves (AAPE)

Mai 2023

Samedi 6 mai

- ◇ **Concert festif « BarsBars » en plein-air - Parc de Fallia**
Avec « Baltazar Quartet » à 18h
Organisé par l'association Pays d'Argonne

Lundi 8 mai

- ◇ **Brocante des Islettes et son concert des « BarsBars »**
Avec « Blendy » à 14h - Près de l'église
Organisé par le Comité des Fêtes des Islettes

Lundi 8 mai

- ◇ **Cérémonie patriotique au Monument aux Morts**
Anniversaire de la capitulation de l'Allemagne 8 juin 1945

Vendredi 12 mai

- ◇ **Voyage à Soulaines-Dhuys et Lac du Der (52)**
Organisé par l'amicale des anciens combattants des Islettes
Informations au 03 29 88 29 56

Agence Postale & Déchetterie, à votre service

Les Islettes

Agence Postale Communale
Du Lundi au vendredi
de 9h à 12h



Clermont-en-Argonne

Déchetterie Horaires d'été
Déchetterie de Clermont en Ar-
gonne ouverte avec carte Pass.

Mardi : 8h à 12h
Vendredi : 16h30 à 18h30
Samedi : 8h à 12h et de 13h à 17h

Numéros utiles

Clermont-en-Argonne

Codecom Argonne-Meuse

17 rue Thiers
Tél. 03 29 87 40 12

Maison de Santé Rurale

Secrétariat Médical
Tél. 03 29 87 41 12

Association Familles Rurales de Clermont-en-Argonne

Tél. 03 29 88 41 67

ILCG Centre Argonne

Coordination gérontologique
Tél. 03 29 88 44 88

ADMR Clermont-en-Argonne

Tél. 03 29 88 43 44

Taxi Collignon-Leroy

Tél. 03 29 88 24 15

Les Islettes

Associations Pays d'Argonne

Espace numérique

Conseillères numériques F.S.
Tél. 09 53 76 93 64

Urgences

Urgence médicale : 15 ou 112
Premiers secours : 18 - Police : 17
Violence Femmes info : 39 39
Maltraitance personnes âgées et handi-
capées : 39 77
Allo enfance en Danger : 119
Urgence sociale : 115